

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 391

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 35

Dans la dernière phrase du premier alinéa de cet article, substituer au mot :

« porté »,

le mot :

« fixé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.